

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Fixation d'un revenu plafond pour les structures multi-accueils et tarification des produits proposés à la vente au Centre aqualudique d'Issoire

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARRAUD Bertrand

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
ROUSSEL Denis (S)

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BCEUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella

CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GOMEZ Jean-Marc
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy

HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre

RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
FONTANIVE Pierrette (S)
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine

TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent

VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

- **Fixation d'un revenu plafond pour les structures multi-accueils**

La nouvelle grille tarifaire des structures multi-accueils de l'Agglo Pays d'Issoire a été adoptée par délibération n°2021/04/45-FI du conseil communautaire en date du 29 juin 2021, sans valider de plafond de ressources. Or, le montant des ressources permet de déterminer le montant de la participation des familles, celui-ci est multiplié par un taux d'effort en fonction du nombre d'enfants.

Il est donc proposé de fixer un plafond de ressources mensuelles d'un montant de 20 000,00 € afin de permettre le calcul d'un tarif horaire pour les familles qui refuseraient ou ne souhaiteraient pas transmettre cette information.

Aussi, comme le prévoit la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) dans sa circulaire n°2019-005 en date du 5 juin 2019, il est appliqué aux familles ayant à charge au moins un enfant en situation de handicap et bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), et non obligatoirement l'enfant accueilli dans la structure un taux d'effort immédiatement inférieur à celui prévu initialement.

- **Tarification des produits proposés à la vente au Centre aqualudique d'Issoire**

Le Centre aqualudique avait conclu un contrat de distribution de produits aquatiques pour les usagers du centre. Le contrat a été résilié suite à la liquidation judiciaire de la société exploitante. Aussi, il est proposé que la vente de ces produits s'effectue sous forme de régie directe par les agents de l'accueil du centre aqualudique.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants aux produits proposés à la vente et à destination des usagers du Centre aqualudique à Issoire :

Produits		Tarifs HT	Tarifs TTC
Couches bébé	7-15 kg	1,67 €	2,00 €
	18-18 kg	1,67 €	2,00 €
Bonnetts de bain	latex enfant	1,67 €	2,00 €
	latex adulte	1,67 €	2,00 €
	tissus enfant	2,50 €	3,00 €
	tissus adulte	2,50 €	3,00 €

Maillots femme	4 - 6 ans	8,33 €	10,00 €
	8 - 10 ans	8,33 €	10,00 €
	10 - 12 ans	8,33 €	10,00 €
	12 - 14 ans	8,33 €	10,00 €
	36 - 38	12,50 €	15,00 €
	40 - 42	12,50 €	15,00 €
	42 - 44	12,50 €	15,00 €
	44 - 46	12,50 €	15,00 €

Maillots homme	4 - 6 ans	8,33 €	10,00 €
	8 - 10 ans	8,33 €	10,00 €
	10 - 12 ans	8,33 €	10,00 €
	12 - 14 ans	8,33 €	10,00 €
	36 - 38	10,83 €	13,00 €
	40 - 42	10,83 €	13,00 €
	42 - 44	10,83 €	13,00 €
	44 - 46	10,83 €	13,00 €

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire CNAF n°2019-005 en date du 5 juin 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2021/04/45-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 juin 2021 portant sur la grille tarifaire des structures multi accueils de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, afin de déterminer le montant de leur participation, de définir et d'appliquer un revenu mensuel plafond pour les familles des multi-accueils qui refuseraient ou ne souhaiteraient pas transmettre le montant de leurs ressources ;

CONSIDÉRANT que la circulaire CNAF 2019-0205 en date du 5 juin 2019 prévoit d'appliquer aux familles ayant à charge un enfant en situation de handicap et bénéficiaire de l'AEEH, et non obligatoirement l'enfant accueilli dans la structure, le taux d'effort immédiatement inférieur à celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déterminer le tarif des produits proposés à la vente à destination des usagers du Centre aqualudique à Issoire ;

*

Délibération n° 2021/05/23
Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider la fixation d'un plafond de ressources mensuelles d'un montant de 20 000,00 € en cas de non-transmission des revenus des familles aux structures multi-accueils ;
- D'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur à celui prévu initialement aux familles ayant à charge un enfant en situation de handicap et bénéficiaire de l'AAEH ;
- De valider les tarifs des produits proposés à la vente au Centre aqualudique d'Issoire et tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021